

FLÉTRISSEMENT DU FRÊNE: COMMENT GÉRER LE RISQUE POUR LES PERSONNES ET LES INFRASTRUCTURES ?

Depuis quelques années, le frêne, une essence largement répandue dans le canton de Vaud, est victime d'une maladie fongique aiguë : le flétrissement du frêne, ou chalarose. Ce champignon se propage à vive allure dans toute l'Europe en causant des dégâts considérables aux forêts.



Flétrissement du feuillage
Crédit photo: WSL

A l'heure actuelle, il n'existe aucune mesure phytosanitaire efficace permettant de traiter les arbres malades ou même d'enrayer la propagation de cet agent pathogène, observé en Suisse pour la première fois en 2008 et, dans le canton, en 2010. Chaque arbre réagit de façon différente face à la maladie : certains arbres meurent mais d'autres peuvent développer des résistances.

Des symptômes visibles

Bien que les symptômes du flétrissement soient plus facilement observables dans les jeunes peuplements,

toutes les classes d'âges sont susceptibles d'être infectées. Les symptômes visibles durant la période de végétation sont généralement le flétrissement du feuillage et le dessèchement des branches ou l'apparition de pourriture dans la couronne et sur le pied de l'arbre. Cette maladie réduit donc la robustesse et la stabilité de l'arbre.

Evaluation avant intervention

La maladie étant désormais présente sur l'ensemble du territoire cantonal et, en l'absence de mesures phytosanitaires efficaces, l'abattage systématique des arbres atteints n'est pas conseillé. L'évolution de l'état sanitaire des arbres isolés ou des peuplements doit, en revanche, être régulièrement évalué. Si les enjeux sécuritaires et économiques le permettent, il est recommandé d'éviter les récoltes prématurées pour ne pas déstabiliser les peuplements, saturer le marché du bois de frêne ou éliminer les individus génétiquement résistants.

Des mesures de sécurité bien ciblées



Dessèchement des branches
Crédit photo: WSL



Pourriture au pied de l'arbre
Crédit photo: WSL

Aux abords des infrastructures fréquentées ou des objets dignes de protection (routes, habitations, refuges, places de pique-nique, etc.), les frênes sévèrement atteints représentent une menace pour la sécurité des personnes et des infrastructures : de grosses branches sèches peuvent tomber et des arbres entiers se renverser. A ces endroits, une surveillance renforcée doit donc être établie dès que les frênes perdent plus de 25 % de leurs feuilles. Les frênes dont le houppier est desséché à plus de 70 % devraient être abattus préventivement, tout comme ceux dont le pied ou les racines présentent des traces de pourriture.

Précautions nécessaires

L'abattage de frênes atteints par le flétrissement, instables et cassants, est une opération délicate et risquée. Ce type de travail doit par conséquent être réalisé par du personnel forestier qualifié, expérimenté et formé à l'abattage des arbres dangereux.

(Izn)